Image not found or type unknown

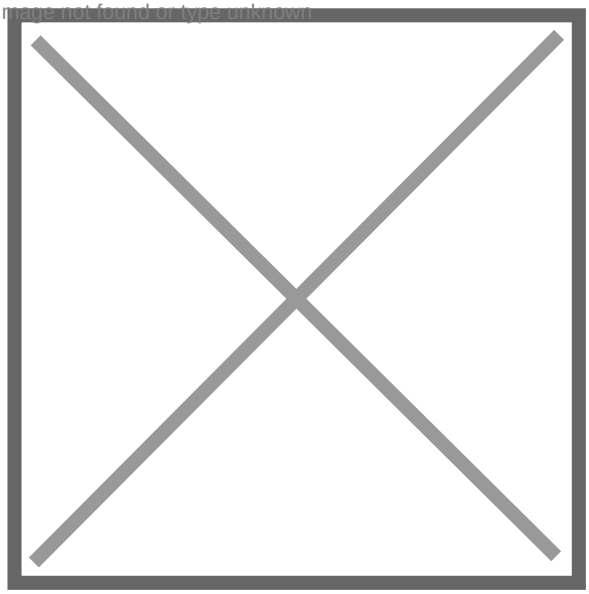

Vidéo à l'école numérique

Par **Calvesi34**, le **28/05/2020** à **10:37**

Bonjour, ma fille de 11 ans est dans une école AEFE au Maroc dépendant de l'académie de Bordeaux, les cours sont effectués via des outils sur internet avec les professeurs en vidéo live. Un des professeurs lui demande de se filmer pour un exercice de poésie et de lui envoyer, celui-ci sera noté, j'ai eu un échange écrit avec le professeur sur mon refus en lui stipulant le droit à l'image vie privée, mais celui-ci me cite l'école numérique à la maison , et lui seul regarde la vidéo. As t'il le droit d'imposer cette pratique ? Il dit que c'est moi qui pénalise ma fille....

Par **morobar**, le **28/05/2020** à **11:52**

BOnjour,

Je:

* refuserais comme vous

* je signalerai cette demande au rectorat s'agissant d'une enfant pré-pubère

* je le menacerai de le dénoncer à l'enfance en danger

* je lui inquerai être disposé à lui adresser un enregistrement audio, c'est largement suffisant pour une récitation même d'un poeme.

Et je concluerai que sa note il peut en faire des confettis, à 11 ans ce n'est pas encore l'heure

du bac.

Sur le plan juridique pur je n'ai pas trouvé grand chose.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés